

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/12/2008

Réception par le Prefet : 01/12/2008

Publication : 05/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2008-13-10-2

Séance du vendredi 28 novembre 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

FONDS D'AIDE D'URGENCE INTERNATIONALE AIDE EN FAVEUR DE LA BIRMANIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L1115-1 à L1115-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la coopération décentralisée,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°CG 2008/I-12^{ème}/01 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au budget primitif 2008 des actions de coopération internationale et transfrontalière,
- VU l'avis de la 10^{ème} Commission du 18 novembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution d'une aide d'urgence d'un montant de 5 000 € à l'association "Partenaires" d'Artzenheim pour intervenir au niveau de la scolarité d'enfants en Birmanie suite au passage du cyclone Nargis en mai 2008.

- L'incidence financière de cette subvention est prévue en fonctionnement, sur le programme F014, fonction 048, chapitre 65, nature 6562, enveloppe 102967.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions